



Mesdames, Messieurs les membres du collectif agissons contre la vie chère.

Vous m'avez saisi au sujet de la vie chère en Corse.

Il s'agit là du cœur du programme porté par la liste Corsica Terra di Primura.

1. Dans son avis l'autorité de la concurrence pointe une situation de monopole au niveau de l'approvisionnement et du stockage. Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'une régulation des prix prévue par l'article L410-2 du code du commerce ? Si vous accédez aux responsabilités, comment comptez-vous agir pour qu'elle soit mise en œuvre ?

Nous sommes favorables à la mise en œuvre d'une régulation des prix prévue par l'article L410-2 du code du commerce. Nous estimons qu'il faudra immédiatement que la Collectivité de Corse entre en discussion avec Bercy afin que le monopole soit clairement reconnu et que la régulation par le biais de cet article soit effective.

2. Dans le cadre du contrôle des concentrations, seules sont soumises à l'examen de l'Autorité de la concurrence, les opérations dépassant une certaine taille. Cela n'a pas été le cas, en 2010, quand le groupe Rubis a racheté les parts du groupe ESSO dans les dépôts pétroliers de la Corse (DPLC). Ce qui lui a permis d'en devenir actionnaire majoritaire. Ni en 2017, pour l'acquisition des parts de BP qui lui a permis de porter sa participation à 75% dans DPLC. Etes-vous favorable à l'abaissement des seuils de contrôlabilité en Corse pour permettre à l'Autorité de la concurrence d'examiner des opérations qui échapperaient à son contrôle ?

Nous sommes favorables à l'abaissement des seuils de contrôlabilité afin que l'Autorité de la concurrence puisse examiner des opérations qui échapperaient à son contrôle.

3. Pensez-vous qu'il soit judicieux que les pouvoirs publics rentrent dans le capital d'entreprises qui gèrent des « infrastructures essentielles » comme les dépôts pétroliers de la Corse ? Pourquoi ?

Cela doit au préalable faire l'objet d'une étude d'opportunité en matière technique et financière. Les dépôts pétroliers sont de nature stratégiques pour l'île, une entrée des pouvoirs publics dans leur capital ne saurait se faire sans le concours de l'Etat.

4. Il est évoqué un observatoire des prix intégré à la collectivité de Corse. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de mettre en place un observatoire indépendant pour suivre les prix mais également les marges et les revenus comme dans les outre-mer (articles L910-1 A à L910-1 J du code du commerce). Qu'en pensez-vous ?

L'observation économique en générale est un point faible de la collectivité. Corsica Statistica en la matière est un outil embryonnaire qui n'est jamais utilisé par la collectivité en matière d'observation et de prospective économique. La mise en place d'un observatoire économique régional compétent en matière d'intelligence économique pour ce qui relève des études prospectives et stratégiques est une obligation pour les années à venir. Nous estimons que s'agissant d'un domaine relevant de l'intérêt général et d'investissements de la Collectivité cet outil ne saurait être que transversal et piloté par la Direction Générale à l'innovation en lien avec les différentes agences et offices de la Collectivité.

5. Même si l'écart avec le continent diminue, les prix des carburants resteront élevés en raison de la tendance haussière du prix du baril. Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour proposer aux usagers insulaires des solutions alternatives à la voiture pour leurs déplacements ?

Nous portons un projet de plan Marshall mobilité afin de moderniser le réseau routier insulaire et de mettre en place un panel de moyens de nature à notamment diminuer l'usage des véhicules particuliers. En l'espèce la Corse est la championne de France de ce type d'usage et elle cumule les prix les plus élevés de carburant. C'est donc un enjeu environnemental et économique de mettre des moyens de nature à modifier ces habitudes. Il est évident que d'un point de vue économique le coût des énergies fossiles va s'aggraver dans les prochaines années, les pics de production ayant été atteints en 2011. C'est un enjeu mondial mais avant tout européen au regard de fait que l'Union Européenne importe ces énergies fossiles.

6. Un certain nombre de constats dressés par l'Autorité de la concurrence, dans son avis, semblent rentrer dans le cadre des actions prohibées par l'article L420-1 du code du commerce. Si vous êtes élu, saisissez-vous l'Autorité de la concurrence pour qu'elle enquête sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles ?

Nous saisissons l'autorité de la concurrence afin qu'elle enquête sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles.

Corsica
Terra di
primura

CORSE, TERRE DE PROGRÈS



Nous tenons toutefois rappeler que le débat a été confisqué par la majorité territoriale lors de la publication du premier avis de l'autorité de la concurrence.

Nous avons demandé à ce qu'il intervienne en séance plénière et dédiée à ce seul sujet sans que le Président du Conseil Exécutif ne daigne répondre à notre courrier.

Il nous semble donc urgent de procéder dans le même temps à ce débat démocratique permettant à la représentation démocratique de se saisir de ce sujet.

7. La cherté des carburants en Corse remonte à 1985 (année de la dérégulation). En 1986 ce sont des associations de consommateurs (Haute-Corse et Corse-du-Sud) qui avaient saisi l'Autorité de la Concurrence (de lourdes sanctions avaient été prononcées).

Depuis 2018, notre collectif s'est saisi de cette problématique. On doit également évoquer les « gilets jaunes » dont le prix des carburants a été l'élément déclencheur de leur mobilisation. Comment expliquez-vous que l'assemblée de Corse n'ait jamais été à l'initiative, depuis 1985, pour régler un problème qui impacte pourtant notre île socialement et économiquement en réduisant le pouvoir d'achat de ses habitants ?
Que changerez-vous ?.

Il faut bien comprendre que l'Assemblée de Corse de 1985 n'est pas celle de 2021. Depuis 2015 les régions disposent de compétences élargies en matière de développement économique avec la Loi Notre. Depuis 2018 les trois grandes collectivités de Corse ont fusionné pour donner naissance à une collectivité unie qui dispose dès des moyens et compétences pour être à l'initiative de ce type de problématique. La majorité territoriale sortante porte ainsi l'entière responsabilité de l'inaction de la CdC sur ce sujet, elle n'est intervenue que de manière symbolique et n'a été à l'initiative d'aucun commencement de mesure de nature à changer cette situation. Mieux, elle a confisqué le débat sur le rapport de l'autorité de la concurrence. Sortir de la symbolique et s'appropriier les sujets de la Corse feront que la CdC sera proactive sur ce type de sujets.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie mesdames, messieurs les membres du collectif agissons contre la vie chère de bien vouloir accepter mes salutations respectueuses.

Jean-Charles ORSUCCI